

SOMMAIRE

1. MOT DE JACQUES ECHALON, MAIRE DE VILLENEUVE, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

2. VIE DE L'ASSOCIATION : élections

3. ÇA AVANCE ? Les travaux

Pour tout renseignement :

- relatif à la desserte en eau et à l'entretien :

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)
Rue de l'industrie
04100 MANOSQUE
TÉL. : 04 92 72 30 08
FAX : 04 92 72 00 14

- relatif aux redevances, aux engagements, aux demandes d'autorisation et au Contrat de Canal :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)
Domaine Bouteille
04100 MANOSQUE
TÉL. : 04 92 74 39 34
FAX : 04 92 73 21 30
E-mail : ascm.info@orange.fr
<http://team.mayetic.com/canaldemanosque>

MOT DE JACQUES ECHALON, MAIRE DE VILLENEUVE, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO ET VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

«Outil de transfert d'eau pour l'agriculture du Val de Durance, le Canal de Manosque est devenu un élément fort de notre environnement de proximité. Il serpente au pied du centre ancien de Villeneuve, soulignant l'identité du village perché à laquelle nous sommes très attachés.

Pourtant, voilà quelques années, les interrogations étaient fortes quant à son devenir et surtout les moyens à mettre en œuvre pour son maintien.

Aussi, nous ne pouvons que nous féliciter des réflexions conduites ces dernières années et qui ont abouti au contrat de canal. Celui-ci doit permettre en effet de conjuguer cette vocation patrimoniale avec son usage premier dédié à l'agriculture.

De plus, on imagine mal se passer aujourd'hui de ses services pour l'arrosage des jardins urbains également. Son absence engendrerait un transfert de consommation sur le réseau d'eau potable insupportable.

Le contrat de canal est donc la traduction de la volonté partagée par tous les acteurs de l'eau, chacun à leur place et avec leur finalité, de contribuer à la pérennité de cet ouvrage.

Il s'inscrit, plus largement, dans le souci de bonne gestion de la ressource en eau qui est un des défis majeurs des années à venir. Il vient en cela compléter le dispositif mis en place sur l'ensemble

de la Durance, dont les acteurs sont réunis depuis Serre Ponçon jusqu'au Rhône au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, et qui a donné naissance à un contrat de rivière.

Le canal tient à cet égard une place importante pour tout le territoire de la moyenne Durance.

L'organisation moderne et efficace, mise en place sous la présidence d'Olivier Girard, les partenariats renforcés avec les collectivités locales, l'agence de l'eau, la société du canal de Provence, sont reconnus comme éléments indispensables à la mise en œuvre d'un programme nécessaire et néanmoins ambitieux.

Mais s'ils sont des gages de réussite de cette démarche, qui suppose une mobilisation permanente et dans le long terme de chacun, encore fallait-il les mettre en cohérence. C'est à présent chose faite.

Saluons donc comme il se doit la bonne volonté de tous qui nous évitera de voir le canal faire partie de ces choses dont on ne mesure la valeur que quand elles nous manquent. »

Jacques ECHALON
Maire de Villeneuve

Président de la communauté de communes ILO
Vice-président du Conseil Général

VIE DE L'ASSOCIATION : élections

Lors de la réunion de l'Assemblée des Propriétaires du 25 mars 2010 à la salle des fêtes de Corbières, une élection a eu lieu dans le but de renouveler un tiers du Syndicat de l'ASCM, soit six mandats.

L'Assemblée des Propriétaires, composée des adhérents dont les terrains compris dans le

périmètre de l'ASCM ont une surface supérieure à 0,5 ha, a, à l'unanimité, réélu cinq syndics et élu un nouveau syndic, Mme BERKI Clotilde, résidant à Manosque.

Le Syndicat se félicite de son arrivée. En effet, il souhaite que les « petits arrosants » utilisant l'eau

pour les jardins potagers et d'agrément soient mieux représentés en son sein.

Lors de la réunion du Syndicat du 14 avril 2010 qui a suivi l'Assemblée des Propriétaires, les syndics ont réélu MM. Olivier GIRARD et Jean-Luc RIMBAUD pour remplir respectivement les fonctions de Président et de Vice-Président.

Une facture différente à compter de 2010 ! Pourquoi ?

Comme indiqué dans le précédent bulletin d'information, si jusqu'à présent l'ASCM avait confié à la Société du Canal de Provence (SCP) la gestion de ses adhérents et des redevances, l'ASCM a repris en régie ces missions qui lui incombent depuis le 1^{er} janvier 2010. L'ASCM étant un établissement public, la tenue de la comptabilité de l'ASCM est à la charge du Trésor Public et le recouvrement des sommes dues en contrepartie du service public assuré par l'ASCM sera donc assuré par ce dernier.

Par conséquent, la présentation des avis des sommes à payer a été quelque peu modifiée, les dates d'envoi et de paiement ont été avancées d'un mois et le règlement est à effectuer auprès de la Trésorerie de Manosque située au 230 bis, avenue de la Libération.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un prélèvement automatique. Pour le mettre en place, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de l'ASCM par téléphone au 04 92 74 39 34.

ÇA AVANCE ? Les travaux

LES TRAVAUX D'HIVER

Au-delà des travaux d'entretien (curage, débroussaillage, enlèvement des algues, ...) effectués par la Société du Canal de Provence (SCP) en tant que fermier, l'ASCM a réalisé début 2010, comme chaque année, des travaux de restauration et de sécurisation, pour un montant de 70 000 € HT environ (11 interventions sur le canal maître et 25 sur les filioles).

Ces travaux concernent :

- des coupes de gros arbres menaçant les ouvrages,
- des sécurisations de certains ouvrages,
- des réhabilitations d'ouvrages et de certains tronçons du canal maître ou de filioles.

LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU COURSIER DU SIPHON DU LAUZON SITUÉ A LA BRILLANNE

Le coursier du siphon du Lauzon est un ouvrage permettant de rejeter les eaux dans le Lauzon en cas d'accident ou de fortes pluies. Il est relié à la tête amont du siphon par un déversoir et une vanne de vidange.

La décharge dans le Lauzon n'étant plus fonctionnelle en raison d'une dégradation importante du coursier, des travaux de réhabilitation ont été inscrits au Contrat de Canal signé le 23 juillet 2009.

Les travaux ont été réalisés au cours de l'automne 2009 par l'entreprise SARL PAGLIANO Fils et ont consisté à la réalisation d'une piste d'accès de 800 ml et au recouvrement dudit coursier.

Ces travaux, dont le montant est de 33 000 € HT, sont subventionnés à hauteur de 40 % par la Région et 40 % par l'Agence de l'Eau RM&C.

LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'AQUEDUC SAINT-SATURNIN SITUÉ A VILLENEUVE

Cet aqueduc présente des fuites conséquentes ainsi que des dégradations au niveau des piles. Des travaux de réhabilitation ont été inscrits au Contrat de Canal signé le 23 juillet dernier.

Le maître d'œuvre, choisi suite à un appel d'offres, est la Société des Eaux de Marseille.

Les travaux sont programmés en deux phases. La première a eu lieu au cours du chômage du canal au mois de janvier 2010, a été exécuté par l'entreprise SAS COGC et a consisté à une reprise de l'étanchéité intérieure et des entonnements amont et aval par enrochements. La deuxième phase, qui se déroulera au cours de cette année 2010, concerne les travaux de



Curage et reprise de l'étanchéité intérieure d'un bassin alimentant un réseau de la ville de Manosque



Coursier du siphon du Lauzon après travaux



L'aqueduc Saint-Saturnin suite aux travaux de reprise de l'étanchéité intérieure



Mise en place d'une desserte basse pression au lieu-dit « Le Devens » à Villeneuve



confortements des piles par reprise des pierres de voûte et d'angle et rejointoiement des surfaces extérieures ainsi que la sécurisation du site pour les agents d'exploitation par la mise en place de gardes corps et d'une passerelle.

Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 291 000 € HT, sont subventionnés à hauteur de 40 % par la Région et 40 % par l'Agence de l'Eau RM&C.

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA DESSERTE EN EAU

Des travaux permettant le passage d'une desserte gravitaire à une desserte basse pression ont été réalisés ponctuellement à Villeneuve et Volx au cours de l'année 2009.

De plus, suite à l'élaboration d'un schéma de modernisation de la desserte en eau dans le cadre du Contrat de Canal, des travaux de modernisation de la desserte en eau sont envisagés sur des secteurs du périmètre de l'ASCM situés à Manosque et à Villeneuve.

Cette modernisation qui consiste à passer d'une desserte gravitaire à une desserte basse pression permettra d'offrir un service de desserte en eau plus économe en eau, plus efficient, moins contraignant et plus adapté aux besoins des adhérents.

Le Syndicat a décidé d'engager, dans un premier temps, les travaux relatifs au périmètre de l'ASCM au niveau de la future ZAC de Champ de Prunier prévue à Manosque afin de coordonner les travaux de création du réseau de desserte en eau basse pression avec les travaux qui seront entrepris par la communauté de communes Luberon Durance Verdon et, à ce titre, le concours de cette dernière sera primordial pour permettre la réussite de ce projet.

Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RM&C et à hauteur de 30 % par la Région.